



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARDENNES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°8-2017-086

PUBLIÉ LE 8 DÉCEMBRE 2017

# Sommaire

## **DDT 08**

8-2017-11-20-002 - Arrêté inter-préfectoral n°2017-579 approuvant la stratégie locale de gestion du risque d'inondation du bassin de la Meuse (4 pages) Page 3

## **DIRECCTE 08**

8-2017-12-05-001 - Décision relative à l'affectation des agents de contrôle dans l'unité de contrôle des Ardennes et à la gestion des intérimis dans le département des Ardennes (3 pages) Page 8

## **DIRECCTE ACAL**

8-2017-11-29-002 - Arrêté cadre n° 2017/39 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des services d'inspection du travail de la région Grand Est (5 pages) Page 12

## **Préfecture 08**

8-2017-12-04-001 - Arrêté 2017-581 Certificat de qualification C4/F4-T2 niveau 1 (2 pages) Page 18

8-2017-12-04-002 - Arrêté 2017-582 Certificat de qualification C4/F4-T2 niveau 1 (2 pages) Page 21

8-2017-12-05-002 - Arrêté 2017-583 portant délivrance d'un certificat de qualification C4F4-T2 niveau 1 (2 pages) Page 24

8-2017-11-28-002 - Arrêté de versement de la DSI 2017 (1 page) Page 27

8-2017-12-07-001 - Arrêté publiant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales dans le département des Ardennes pour 2018 (2 pages) Page 29

8-2017-12-07-002 - Médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif (3 pages) Page 32

8-2017-12-01-001 - MHRDC - promotion du 1er janvier 2018- arrêté n°2017 291 (15 pages) Page 36

DDT 08

8-2017-11-20-002

Arrêté inter-préfectoral n°2017-579 approuvant la stratégie  
locale de gestion du risque d'inondation du bassin de la  
Meuse

*Stratégie locale de gestion du risque d'inondation du bassin de la Meuse*



**PRÉFET DES  
ARDENNES**

**Arrêté inter-préfectoral n° 2017/579  
approuvant la stratégie locale de gestion du risque d'inondation du bassin de la Meuse**

---

Le Préfet des Ardennes  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de la Haute-Marne  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle  
Officier de la Légion d'Honneur

La Préfète de la Meuse  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de la Moselle  
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Le Préfet des Vosges  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** la directive 2007/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion du risque inondation ;
- VU** la loi n°2010-788 du 13 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- VU** le décret n°2011-227 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;
- VU** le Code de l'environnement et notamment ses articles L566-8, R566-14 et suivants relatifs aux stratégies locales de gestion du risque d'inondation ;
- VU** l'arrêté interministériel du 7 octobre 2014 relatif à la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation ;
- VU** l'arrêté ministériel du 6 novembre 2012 établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale, pris en application des articles L.566-5.I. du Code de l'environnement ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 19 février 2015 nommant Monsieur Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS en qualité de Préfet des Vosges ;

- VU** le décret du 31 juillet 2015 nommant Monsieur Philippe MAHE en qualité de Préfet de Meurthe-et-Moselle ;
- VU** le décret du 11 octobre 2017 nommant M. Didier MARTIN préfet de la Moselle ;
- VU** le décret du 10 février 2016 nommant Madame Françoise SOULIMAN en qualité de Préfet de la Haute-Marne ;
- VU** le décret du 09 juin 2016 nommant Monsieur Pascal JOLY en qualité de Préfet des Ardennes ;
- VU** le décret du 23 août 2016 nommant Madame Muriel NGUYEN en qualité de Préfète de la Meuse ;
- VU** l'arrêté SGAR n°2011-504 du 22 décembre 2011 arrêtant les évaluations préliminaires des risques d'inondation des parties françaises des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse ;
- VU** l'arrêté SGAR n°2012-527 du 18 décembre 2012 arrêtant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Rhin-Meuse ;
- VU** l'arrêté SGAR n°2015-328 du 30 novembre 2015 approuvant les plans de gestion des risques d'inondation des parties françaises des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse ;
- VU** l'arrêté SGARE n°2016-1583 du 22 novembre 2016 arrêtant la liste des stratégies locales, leur périmètre, leurs objectifs et leurs délais d'approbation pour le bassin Rhin-Meuse ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2017-299 du 9 juin 2017 désignant les parties prenantes concernées, ainsi que le service de l'État chargé de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation du bassin de la Meuse ;
- VU** l'avis favorable du Préfet coordonnateur de bassin en date du 18 juillet 2017 sur le contenu de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation Moselle aval ;
- VU** la consultation des parties prenantes qui a eu lieu du 6 au 31 mars 2017 ;

## ARRÊTE

### **Article 1 :**

La stratégie locale de gestion du risque d'inondation du bassin de la Meuse est approuvée telle qu'elle est annexée au présent arrêté.

### **Article 2 :**

La stratégie locale de gestion du risque d'inondation du bassin de la Meuse et le présent arrêté sont tenus à la disposition du public à la :

- Préfecture des Ardennes,
- Préfecture de la Haute-Marne,
- Préfecture de la Meurthe et Moselle,
- Préfecture de la Meuse,
- Préfecture de la Moselle,
- Préfecture des Vosges,

- Direction départementale des Territoires des Ardennes,
- Direction départementale des Territoires de la Haute-Marne,
- Direction départementale des Territoires de la Meurthe et Moselle,
- Direction départementale des Territoires de la Meuse,
- Direction départementale des Territoires de la Moselle,
- Direction départementale des Territoires des Vosges,
- Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand-Est

Ils sont consultables sur le site internet de la DREAL Grand Est.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de chaque département cité à l'article 2 et une copie sera adressée à l'ensemble des parties prenantes de la stratégie définies par l'arrêté préfectoral n°2017-299 du 9 juin 2017 susvisé.

**Article 4 :**

Les Préfets des départements des Ardennes, de Haute-Marne, de Meurthe et Moselle, de Meuse, de Moselle et des Vosges, les Directeurs départementaux des Territoires des Ardennes, de Haute-Marne, de Meurthe et Moselle, de Meuse, de Moselle et des Vosges et la Directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- soit directement, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée, 51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE, ou du tribunal administratif de NANCY, 5 place de la Carrière, 54036 NANCY CEDEX, ou du tribunal administratif de STRASBOURG, 31, avenue de la paix BP 51038 67070 STRASBOURG CEDEX,
- soit, préalablement, d'un recours administratif gracieux auprès des signataires du présent arrêté, ou hiérarchique auprès du Premier Ministre. La décision de rejet du recours préalable, expresse ou tacite – née du silence de l'administration à l'issue du délai de deux mois à compter de la réception du recours administratif préalable – peut faire l'objet, avec la décision contestée, d'un recours contentieux dans les conditions indiquées ci-dessus.

À Charleville-Mézières, le **01 SEP. 2017**  
Le Préfet des Ardennes

**Pascal JOLY**

À Chaumont, le **17 OCT. 2017**  
Le Préfet de Haute-Marne

**Françoise SOULIMAN**

À Nancy, le **26 SEP. 2017**  
Le Préfet de Meurthe et Moselle

**Philippe MAHÉ**

À Bar-le-Duc, le **20 NOV. 2017**  
La Préfète de Meuse

**Muriel NGUYEN**

À Metz, le **06 NOV. 2017**  
Le Préfet de Moselle

**Didier MARTIN**

À Épinal, le **11 SEP. 2017**  
Le Préfet des Vosges

**Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUX**

11/20/2017

ARRÊTÉ

Précédent

DIRECCTE 08

8-2017-12-05-001

Décision relative à l'affectation des agents de contrôle dans  
l'unité de contrôle des Ardennes et à la gestion des intérim  
dans le département des Ardennes





**Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation,  
du Travail et de l'Emploi Grand Est**

**Unité Départementale des Ardennes**

**Décision relative à l'affectation des agents de contrôle dans l'unité de contrôle des  
Ardennes et à la gestion des intérim dans le département des Ardennes**

**La Responsable**

**de l'Unité Départementale des Ardennes de la DIRECCTE Grand Est,**

**VU** le code du travail, notamment ses articles R.8122-3 et suivants ;

**VU** le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

**VU** le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

**VU** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

**VU** l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

**VU** l'arrêté interministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles ;

**VU** l'arrêté Ministériel du 12 mai 2014 portant nomination de Madame Zdenka AVRIL, en qualité de responsable de l'unité territoriale des Ardennes de la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Champagne-Ardenne ;

**VU** l'arrêté de la Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne en date du 10 octobre 2017 portant délégation de signature en matière d'administration générale ;

**VU** l'arrêté cadre n° 2017/39 en date du 29 novembre 2017 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région Grand-Est ;

**VU** l'arrêté n° 2017/40 en date du 29 novembre 2017 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail du département des Ardennes ;

**VU** la décision du Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Champagne-Ardenne, en date du 24 juillet 2014, affectant Madame Armelle LEON, Directrice Adjointe Travail, sur le poste de Responsable de l'Unité de Contrôle des Ardennes à compter du 01 octobre 2014 ;

## Décide

**Article 1 :** A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, les inspecteurs et contrôleurs du travail dont les noms suivent sont chargés des actions d'inspection du travail dans les entreprises relevant des sections d'inspection du travail composant l'unité de contrôle du département :

Section n°1 : Mme SIMONIN Régine, contrôleur du travail,

Section n°2 : Mme GERNELLE Christine, inspectrice du travail,

Section n°3 : par intérim, Mme AUPRETRE-MERIDA Vanessa, inspectrice du travail,

Section n°4 : M. TOP François, inspecteur du travail,

Section n°5 : Mme AUPRETRE-MERIDA Vanessa, inspectrice du travail,

Section n°6 : Mme NUISSIER Isabelle, contrôleur du travail,

Section n°7 : M. REY Clément, inspecteur du travail,

**Article 2 :** Conformément aux dispositions de l'article R.8122-11 du code du travail, sont désignés :

- pour prendre les décisions qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires,

- pour contrôler tout ou partie des établissements d'au moins cinquante salariés qui ne serait pas assuré par les contrôleurs du travail,

Sections n°1 : Mme AUPRETRE-MERIDA Vanessa

Section n°6: Mme GERNELLE Christine

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 1 ci-dessus, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

### Intérim des inspecteurs du travail :

L'intérim de Mme AUPRETRE-MERIDA est assuré, dans l'ordre, par Mme GERNELLE, puis M. REY, puis par Monsieur TOP.

L'intérim de Mme GERNELLE est assuré, dans l'ordre, par Mme AUPRETRE-MERIDA puis M. REY puis Monsieur TOP.

L'intérim de M. REY est assuré, dans l'ordre, par Mme AUPRETRE-MERIDA puis Mme GERNELLE puis Monsieur TOP

L'intérim de M. TOP est assuré, dans l'ordre, par Mme GERNELLE, puis M. REY puis Mme AUPRETRE-MERIDA

### Intérim des contrôleurs du travail :

L'intérim de Mme SIMONIN est assuré dans l'ordre par Mme NUISSIER, puis par M. TOP, puis par Mme GERNELLE, puis par Mme AUPRETRE-MERIDA, puis par M. REY.

L'intérim de Mme NUISSIER est assuré dans l'ordre par Mme SIMONIN, puis par M. TOP, puis par Mme GERNELLE, puis par Mme AUPRETRE-MERIDA, puis par M. REY.

**Article 4 :** en cas d'absence ou d'empêchement simultané des inspecteurs du travail, l'intérim sera assuré par Mme LEON Armelle, Responsable de l'Unité de Contrôle.

**Article 5 :** La présente décision annule et remplace la précédente décision en date du 4 aout 2017 ; elle est publiée au recueil des actes administratifs du département.

Charleville-Mézières, le 5 décembre 2017

P/ La DIRECCTE Grand Est et par délégation,  
La Responsable de l'Unité Départementale des Ardennes



Zdenka AVRIL

DIRECCTE ACAL

8-2017-11-29-002

Arrêté cadre n° 2017/39 portant localisation et délimitation  
des unités de contrôle et des services d'inspection du  
travail de la région Grand Est



MINISTÈRE DU TRAVAIL

**Arrêté cadre n° 2017/39 portant localisation et délimitation des unités de contrôle  
et des sections d'inspection du travail de la région Grand Est**

**LA DIRECTRICE REGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE LA REGION GRAND EST**

Vu le code du travail, notamment ses articles R 8122-4 et R 8122-5 ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 déterminant le nombre d'unités de contrôle d'inspection du travail ;

Vu la consultation du CHSCT en date du 18 septembre 2017 ;

Vu la consultation du CTSD en date du 7 novembre 2017 ;

VU l'arrêté interministériel en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant nomination de Danièle GIUGANTI sur l'emploi de Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

VU le décret n° 2016/1262 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom de la région Grand Est ;

**ARRÊTE**

**Localisation et délimitation des unités de contrôle**

**Article 1** : La DIRECCTE Grand Est compte 21 unités de contrôle dont la localisation s'établit comme suit :

**ARDENNES :**

Une unité de contrôle **08-1**, rattachée à l'Unité Départementale des Ardennes dont la compétence s'étend sur l'ensemble du département.

**AUBE :**

Une unité de contrôle **10-1**, rattachée à l'Unité Départementale de l'Aube dont la compétence s'étend sur l'ensemble du département.

**MARNE :**

Deux Unités de contrôle, rattachée à l'Unité Départementale de la Marne :

Unité de contrôle **51-1** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique

Unité de contrôle **51-2** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique

**HAUTE MARNE :**

Une unité de contrôle 52-1, rattachée à l'Unité Départementale de la Haute Marne dont la compétence s'étend sur l'ensemble du département.

**MEURTHE ET MOSELLE :**

Deux Unités de contrôle, rattachée à l'Unité Territoriale de Meurthe et Moselle :

Unité de contrôle **54-1** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique

Unité de contrôle **54-2** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique

**MEUSE :**

Une unité de contrôle **55-1**, rattachée à l'Unité Départementale de la Meuse dont la compétence s'étend sur l'ensemble du département.

**MOSELLE :**

Trois unités de contrôle, rattachée à l'Unité Départementale de Moselle:

Unité de contrôle **57-1** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique..

Unité de contrôle **57-2** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique.

Unité de contrôle **57-3** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique.

**BAS RHIN :**

Quatre unités de contrôle, rattachées à l'Unité Départementale du Bas Rhin:

Unité de contrôle **67-1** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique..

Unité de contrôle **67-2** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique.

Unité de contrôle **67-3** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique.

Unité de Contrôle **67-4** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique.

**HAUT RHIN :**

Quatre unités de contrôle, rattachée à l'Unité Départementale du Haut Rhin:

Unité de contrôle **68-1** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique

Unité de contrôle **68-2** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique

Unité de contrôle **68-3** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique.

Unité de contrôle **68-4** dont la compétence géographique est déterminée par arrêté spécifique.

## **VOSGES :**

Une Unité de contrôle **88-1**, rattachée à l'Unité Départementale des Vosges dont la compétence s'étend sur l'ensemble du département.

## **REGION GRAND EST :**

Une Unité Régionale d'appui et de contrôle à la lutte contre le travail illégal et les fraudes au détachement (URACTI), rattachée au Pôle Travail de l'Unité Régionale de la DIRECCTE et dont la compétence s'étend sur l'ensemble de la région Grand Est.

### **Localisation et délimitation des sections d'inspection du travail**

**Article 2 :** Il est créé 175 sections d'inspection du travail en région Grand Est dont la localisation et la compétence sont déterminées comme suit :

Les sections d'inspections ont une compétence générale pour l'ensemble des entreprises localisées ou intervenant dans le périmètre géographique de la section, à l'exclusion :

- des compétences spécifiques dévolues aux sections en charge des entreprises agricoles, qui peuvent inclure en leur sein un secteur généraliste ou une extension sectorielle par code APE,
- des sections en charge des entreprises intervenant sur le réseau public de transport ferroviaire pour tout le département,
- des sections à dominante identifiée transport via des rattachements code APE,

Les sections en charge du contrôle des entreprises agricoles sont notamment compétentes pour les entreprises assujetties aux dispositions du titre 1<sup>er</sup> du livre 7 du code rural et de la pêche maritime relatives à la réglementation du travail salarié et sont également compétentes pour les travaux réalisés par toutes les entreprises exerçant une activité de quelque nature qu'elle soit, permanente ou temporaire, dans l'emprise de ces établissements agricoles. Selon les organisations locales et les réalités territoriales, les annexes préciseront les codes NAF possiblement rattachés aux sections agricoles.

Chaque département compte une section d'inspection du travail en charge du contrôle des entreprises intervenant sur le réseau public de transport ferroviaire au sein du département, qui est également compétente pour toutes les entreprises exerçant une activité de quelque nature qu'elle soit, permanente ou temporaire au sein de l'enceinte ferroviaire des transports publics réalisée sur le réseau ferré national pris au sens de l'article L2122-1 du code des transports Les arrêtés de localisation préciseront au sein de chaque département le périmètre de compétence au sein des gares pour les entreprises domiciliées et les chantiers réalisés. A l'exception des départements du BAS RHIN et du HAUT RHIN, les commerces inclus dans les gares ferrées relèvent de la compétence de ces sections.

Concurremment avec les sections d'inspection, l'Unité Régionale d'Appui et de Contrôle à la Lutte contre le Travail Illégal a une compétence générale de contrôle des situations de travail illégal et du contrôle du respect des dispositions relatives aux salariés détachés temporairement en France par une entreprise non établie en France, sur l'ensemble de la région.

Au-delà du cadre ci-dessus fixé, les sections d'inspection du travail se répartissent comme suit :

**ARDENNES**

*Unité de contrôle 08-1* : Sept sections d'inspection du travail.

**AUBE :**

*Unité de contrôle 10-1* : Dix sections d'inspection du travail.

**MARNE :**

*Unité de contrôle 51-1* : Dix sections d'inspection du travail.

*Unité de contrôle 51-2* : Dix sections d'inspection du travail.

**HAUTE MARNE**

*Unité de contrôle 52-1* : Six sections d'inspection du travail.

**MEURTHE ET MOSELLE :**

*Unité de contrôle 54-1* : Dix sections d'inspection du travail.

*Unité de contrôle 54-2* : Neuf sections d'inspection du travail.

**MEUSE**

*Unité de contrôle 55-1* : Six sections d'inspection du travail.

**MOSELLE**

*Unité de contrôle 57-1 (UC Moselle Nord)* : Neuf sections d'inspection du travail.

*Unité de contrôle 57-2 (UC Moselle Est)* : Neuf sections d'inspection du travail.

*Unité de contrôle 57-3 (UC Moselle Sud)* : Neuf sections d'inspection du travail.

**BAS RHIN**

*Unité de contrôle 67-1* : Dix sections d'inspection du travail.

*Unité de contrôle 67-2* : Dix sections d'inspection du travail.

*Unité de contrôle 67-3* : Dix sections d'inspection du travail.

*Unité de Contrôle 67-4* : Dix sections d'inspection du travail.

**HAUT RHIN**

*Unité de contrôle 68-1* : Sept sections d'inspection du travail.

*Unité de contrôle 68-2* : Sept sections d'inspection du travail.

*Unité de contrôle 68-3* : Huit sections d'inspection du travail.

*Unité de contrôle 68-4* : Sept sections d'inspection du travail.



## VOSGES

*Unité de contrôle 88-1 : Onze sections d'inspection du travail.*

### **Article 3 :**

Le présent arrêté prendra effet le 1<sup>er</sup> décembre 2017 pour chaque département concomitamment à la publication des arrêtés délimitant les secteurs géographiques et d'activité des unités de contrôle et des sections, à l'exception du département de la MARNE, pour lequel la prise d'effet aura lieu le 15 décembre 2017. Dans ce département, les organisations antérieures, prévues par l'arrêté du 2 janvier 2016, perdurent.

### **Article 4 :**

Les Responsables des Unités Départementales de la DIRECCTE Grand Est sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Grand Est et des préfectures des départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges.

Fait à Strasbourg, le 29 novembre 2017



Danièle GIUGANTI

Préfecture 08

8-2017-12-04-001

Arrêté 2017-581 Certificat de qualification C4/F4-T2  
niveau 1

PRÉFET DES ARDENNES

Cabinet du Préfet  
Service Interministériel  
de Défense et de Protection Civiles

**Arrêté n° 2017/581**  
**Certificat de Qualification C4/F4-T2 Niveau 1**

**Le Préfet des Ardennes**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le décret 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

**Vu** le décret du 09 juin 2016 portant nomination de M. Pascal JOLY, préfet des Ardennes ;

**Vu** l'arrêté du 31 mai 2010 pris en application des articles 3,4 et 6 du décret 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

**Vu** l'arrêté n°2017/467 du 29 septembre 2017 donnant délégation de signature à Madame Anne GABRELLE, Directrice des Services du Cabinet ;

**Vu** l'arrêté du 25 février 2011 portant modification de l'arrêté du 31 mai 2010 susmentionné ;

**Vu** la circulaire IOCA1014448C du 15 juin 2010 concernant la modification de la réglementation relative aux artifices de divertissement et articles pyrotechniques destinés au théâtre suite à la transposition de la directive 2007/23/CE ;

**Vu** l'attestation de stage du 28 au 29 octobre 2017 délivrée par la société EURO BENGALE ;

**Vu** l'attestation de réussite à l'évaluation des connaissances délivrée par la société EURO BENGALE ;

**Vu** les documents attestant de la participation du demandeur à 3 spectacles pyrotechniques lors des 5 dernières années ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le certificat de qualification C4/F4-T2 niveau 1 prévu à l'article 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 susvisé est délivré à :

**Monsieur BLANC Charles**

**Né le 24 mars 1971 à TOULOUSE (31)**

**Demeurant**

**2, Chemin du grand fossé 08300 SAINT LOUP EN CHAMPAGNE**

**Sous le numéro 08-2017-0006**

**Article 2** : Le présent certificat de qualification C4/F4-T2 niveau 1 est valable du 4 décembre 2017 au 3 décembre 2022.

**Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture, la directrice des services du cabinet, le chef du service interministériel de défense et de protection civiles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes et dont une copie sera notifiée à l'intéressé.

Charleville-Mézières, le 4 décembre 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice des services du Cabinet



Anne GABRELLE

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard: 03 24 59 66 00 - @: [prefecture@ardennes.gouv.fr](mailto:prefecture@ardennes.gouv.fr)

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : [www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr)

Préfecture 08

8-2017-12-04-002

Arrêté 2017-582 Certificat de qualification C4/F4-T2  
niveau 1

PRÉFET DES ARDENNES

Cabinet du Préfet  
Service Interministériel  
de Défense et de Protection Civiles

**Arrêté n° 2017/582**  
**Certificat de Qualification C4/F4-T2 Niveau 1**

**Le Préfet des Ardennes**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le décret 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

**Vu** le décret du 09 juin 2016 portant nomination de M. Pascal JOLY, préfet des Ardennes ;

**Vu** l'arrêté du 31 mai 2010 pris en application des articles 3,4 et 6 du décret 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

**Vu** l'arrêté n°2017/467 du 29 septembre 2017 donnant délégation de signature à Madame Anne GABRELLE, Directrice des Services du Cabinet ;

**Vu** l'arrêté du 25 février 2011 portant modification de l'arrêté du 31 mai 2010 susmentionné ;

**Vu** la circulaire IOCA1014448C du 15 juin 2010 concernant la modification de la réglementation relative aux artifices de divertissement et articles pyrotechniques destinés au théâtre suite à la transposition de la directive 2007/23/CE ;

**Vu** l'attestation de stage du 28 au 29 octobre 2017 délivrée par la société EURO BENGALE ;

**Vu** l'attestation de réussite à l'évaluation des connaissances délivrée par la société EURO BENGALE ;

**Vu** les documents attestant de la participation du demandeur à 3 spectacles pyrotechniques lors des 5 dernières années ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le certificat de qualification C4/F4-T2 niveau 1 prévu à l'article 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 susvisé est délivré à :

**Monsieur PAINTEAUX André**

**Né le 26 septembre 1967 à PUISEUX (08)**

**Demeurant**

**3, Rue de la croix 08300 SAINT LOUP EN CHAMPAGNE**

**Sous le numéro 08-2017-0007**

**Article 2** : Le présent certificat de qualification C4/F4-T2 niveau 1 est valable du 4 décembre 2017 au 3 décembre 2022.

**Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture, la directrice des services du cabinet, le chef du service interministériel de défense et de protection civiles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes et dont une copie sera notifiée à l'intéressé.

Charleville-Mézières, le 4 décembre 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice des services du Cabinet



Anne GABRELLE

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard: 03 24 59 66 00 - @: [prefecture@ardennes.gouv.fr](mailto:prefecture@ardennes.gouv.fr)

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : [www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr)

Préfecture 08

8-2017-12-05-002

Arrêté 2017-583 portant délivrance d'un certificat de  
qualification C4F4-T2 niveau 1



PRÉFET DES ARDENNES

Cabinet du Préfet  
Service interministériel de défense  
et de protection civiles

**Arrêté n° 2017-583**  
**Portant délivrance d'un certificat de qualification C4/F4-T2 Niveau 1**

**Le Préfet des Ardennes**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le décret 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

**Vu** le décret du 09 juin 2016 portant nomination de M. Pascal JOLY, préfet des Ardennes ;

**Vu** l'arrêté du 31 mai 2010 pris en application des articles 3, 4 et 6 du décret 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

**Vu** l'arrêté n°2017/467 du 29 septembre 2017 donnant délégation de signature à Madame Anne GABRELLE, Directrice des Services du Cabinet ;

**Vu** l'arrêté du 25 février 2011 portant modification de l'arrêté du 31 mai 2010 susmentionné ;

**Vu** la circulaire IOCA1014448C du 15 juin 2010 concernant la modification de la réglementation relative aux artifices de divertissement et articles pyrotechniques destinés au théâtre suite à la transposition de la directive 2007/23/CE ;

**Vu** l'attestation de stage du 28 au 29 octobre 2017 délivrée par la société EURO BENGALE ;

**Vu** l'attestation de réussite à l'évaluation des connaissances délivrée par la société EURO BENGALE ;

**Vu** les documents attestant de la participation du demandeur à 3 spectacles pyrotechniques lors des 5 dernières années ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le certificat de qualification C4/F4-T2 niveau 1 prévu à l'article 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 susvisé est délivré à :

- **Monsieur THIEBAULT Romuald**
- **né le 24 mai 1981 à SEDAN (08)**
- **demeurant 8 Ter rue d'en bas 08450 HARAUCOURT**
- **Sous le numéro 08-2017-0008**

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES  
Standard : 03 24 59 66 00 - @: [prefecture@ardennes.gouv.fr](mailto:prefecture@ardennes.gouv.fr)

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : [www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr)

**Article 2 :** Le présent certificat de qualification C4/F4-T2 niveau 1 est valable du 5 décembre 2017 au 4 décembre 2022.

**Article 3 :** Le secrétaire général de la préfecture, la directrice des services du cabinet, le chef du service interministériel de défense et de protection civiles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes et dont une copie sera notifiée à l'intéressé.

Charleville-Mézières, le 5 décembre 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice des services du Cabinet



Anne GABRELLE

Préfecture 08

8-2017-11-28-002

Arrêté de versement de la DSI 2017

PREFET DES ARDENNES

Préfecture  
Direction de la Citoyenneté  
et de la Légalité  
Bureau du contrôle budgétaire  
et des dotations de l'État

**ARRETE**

**VERSEMENT DE LA DOTATION SPECIALE INSTITUTEURS  
AU TITRE DE L'ANNEE 2017**

Le préfet des Ardennes,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu les articles L. 2334-26 à L. 2334-31 et R. 2334-13 à R. 2334-18 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2004-703 du 13 juillet 2004 relatif aux dispositions réglementaires des livres I<sup>er</sup> et II du code de l'éducation,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/466 du 29 septembre 2017 portant délégation de signature à M. Frédéric CLOWEZ, secrétaire général de la préfecture des Ardennes,

**ARRETE**

Article 1. – La somme indiquée sur l'état joint au présent arrêté, représentant la répartition de la dotation spéciale instituteurs pour le recensement de 2016, est versée à la commune de GIVET.

Article 2. – Le total du versement à effectuer est fixé à **2.808,00 € (DEUX-MILLE-HUIT-CENT-HUIT EUROS)**.

Cette somme est mise à la disposition de la commune de GIVET par imputation sur le compte 465-1200000 – code CDR COL1901000 (interfacé) dotations – fonds nationaux des collectivités territoriales – année 2017, ouvert dans les écritures de la directrice départementale des finances publiques des Ardennes.

La circulaire interministérielle n° MCT/B/06/00079C du 21 novembre 2006 prévoit un versement unique pour le 20 du mois.

Article 3. – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons en Champagne dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4. - Le secrétaire général de la préfecture des Ardennes et la directrice départementale des finances publiques des Ardennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes et des services déconcentrés de l'État.

Charleville-Mézières, le **28 NOV. 2017**

Le préfet  
Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

Frédéric CLOWEZ

Préfecture 08

8-2017-12-07-001

Arrêté publiant la liste des journaux habilités à recevoir les  
annonces judiciaires et légales dans le département des  
Ardennes pour 2018

Cabinet du préfet

ARRETÉ N° 2017 - 293

publiant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales  
dans le département des Ardennes pour l'année 2018

Le préfet des Ardennes,  
Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi du 23 octobre 1884 sur les ventes judiciaires d'immeubles, modifiée par le décret-loi du 17 juin 1938 ;

Vu la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée concernant les annonces judiciaires et légales ;

Vu la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives ;

Vu le décret n° 55-1650 du 17 décembre 1955 fixant par département le minimum de diffusion dont doivent justifier les journaux d'information générale, judiciaire ou technique pour être habilités à publier les annonces judiciaires et légales, modifié par le décret n° 75.1094 du 26 novembre 1975 ;

Vu la circulaire ministérielle n° 4230 du 7 décembre 1981 modifiée (ministère de la communication) ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'ordonnance n° 2004-637 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-146 du 13 décembre 2016 publiant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales dans le département des Ardennes pour l'année 2017 ;

Vu l'avis émis lors de la consultation électronique réalisée le 29 novembre 2017 par Monsieur le Président de la chambre départementale des notaires ;

Sur la proposition de la directrice des services du Cabinet ;

*A R R E T E*

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des journaux habilités à recevoir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département des Ardennes est fixée comme suit :

- **L'Ardennais**, 38-40 Cours Briand 08000 Charleville-Mézières
- **L'Union**, 14 rue Edouard Mignot bâtiment A CS 20001 - 51083 Reims Cedex

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX  
Standard : 03 24 59 66 00 - @: [prefecture@ardennes.gouv.fr](mailto:prefecture@ardennes.gouv.fr)

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : [www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr)

- **Agri-Ardennes**, 1 rue Jacquemart Templeux CS 80770 08013 - Charleville-Mézières Cedex
- **Les petites affiches Matot-Braine**, 46 Boulevard Lundy BP 235 - 51058 Reims
- **La Semaine des Ardennes**, 89 Cours Briand 08000 Charleville-Mézières.

**Article 2** : La liste des journaux habilités à recevoir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les annonces judiciaires et légales sur l'arrondissement de Rethel uniquement est fixé comme suit :

- **La Thiérache**, 1 rue Robert Bichet, CS 70001, 59361 Avesnes-sur-Helpe Cedex

**Article 3** : Le journal habilité à recevoir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les annonces judiciaires et légales uniquement sur l'arrondissement de Charleville-Mézières, est fixé comme suit :

- **Le Courrier-La Gazette**, 1 rue Robert Bichet, CS 70001, 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex

**Article 4** : La directrice des services du Cabinet, le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets de Rethel, Sedan et Vouziers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux journaux intéressés et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services déconcentrés de l'État.

Charleville-Mézières, le 07 DEC. 2017

Le préfet,  


Pascal JOLY

Préfecture 08

8-2017-12-07-002

Médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de  
l'engagement associatif





PRÉFET DES ARDENNES

PREFECTURE DES ARDENNES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Direction départementale de la  
cohésion sociale et de la protection  
des populations**

**ARRÊTE N° 2017-292**

accordant la médaille de bronze de la jeunesse, des sports  
et de l'engagement associatif

Promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Le préfet des Ardennes  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le décret n°69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports,

Vu le décret n° 70.26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports,

Vu le décret n° 83.1035 du 22 novembre 1983 portant modification du décret n° 69.942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports,

Vu le décret n°92.604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° du 18 décembre 2013 modifiant le décret n°69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports,

Vu l'arrêté du 5 octobre 1987 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports,

Vu l'avis de la commission départementale chargée d'examiner les candidatures à l'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif en date du 30 novembre 2017.

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard: 03 24 59 66 00 – @: [prefecture@ardennes.gouv.fr](mailto:prefecture@ardennes.gouv.fr)

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : [www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr)

## A R R E T E :

Article 1<sup>er</sup> : La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée aux personnes dont les noms suivent :

Monsieur Michel ADIN, membre du comité directeur du district de football des Ardennes, demeurant 6 rue de Hagneau – 08400 Vandy, né le 27 avril 1949 à Toges (08) ;

Madame Corinne BARRE, vice-présidente de la délégation départementale des Ardennes de la croix rouge, demeurant 12 allée des érables – 08000 La Francheville, née le 4 juillet 1959 à Sedan (08) ;

Madame Lucia BELLASINO née MELONI, vice présidente du hand Sedan Ardennes, demeurant 4 place cappel – 08200 Sedan, née le 14 novembre 1952 à Quartu St Eléna Cacliari (Italie) ;

Madame Delphine BRETON, présidente du comité des Ardennes de handball, demeurant 2 rue Jean Latour – 08140 Bazeilles, née le 2 juillet 1972 à Melun (77) ;

Monsieur David COLET, président du comité des Ardennes de badminton, demeurant 23 rue des rosiers – 08000 Charleville-Mézières, né le 26 septembre 1975 à Laxou (54) ;

Madame Evelyne DEHUT née CHOBEAU, membre de l'association les pieds à la retourne à Juniville, demeurant 87 rue Alfred Doury – 08310 Juniville, née le 3 mai 1962 à Reims (08) ;

Madame Patricia FOURNEL née FORNASIERO, présidente de l'association Rethel jeunes 70 à Rethel, demeurant 4 rue Robert Sorbon – 08300 Rethel, née le 21 décembre 1954 à Vouziers (08) ;

Madame Marie-Christine GEANT, présidente du FJEP de Vouziers, demeurant 51 rue Bournizet – 08400 Vouziers, née le 15 novembre 1959 à Sainte Ménéhould (51) ;

Monsieur Jean-Claude GEORGES, membre de l'association enfance et partage à Charleville-Mézières, demeurant 14 rue Gambetta – 08200 Sedan, né le 13 septembre 1942 à Givonne (08) ;

Monsieur Patrice GERMAIN, président de l'APAJH des Ardennes, demeurant 26 ter rue royale – 08230 Rocroi, né le 7 novembre 1952 à Givet (08) ;

Monsieur François GRAESSLIN, président du ping pong club de Bazeilles, demeurant 4 place du Général Margueritte – 08200 Floing, né le 8 février 1953 à Sedan

Madame Véronique HAMEL née DERVIN, présidente de l'association rethel courir à rethel, demeurant 9 rue du jardin Lecomte – 08360 Château-Porcien, née le 20 décembre 1965 à Rethel (08) ;

Madame Nina HAYE, présidente du comité départemental du sports pour tous Ardennes, demeurant 17 chemin de la Planchette – 94500 Champigny-sur-Marne, née le 6 juin 1984 à Nogent-le-Rotrou (28).

Monsieur Liliane MAILLET, bénévole à l'union des habitants de Manchester à Charleville-Mézières, demeurant 7 rue des 14 jours – 08000 Charleville-Mézières, née le 21 mai 1952 à Rethel (08) ;

Monsieur Bernard OTJACQUES, président de l'amicale des pêcheurs de Bogny-sur-Meuse, demeurant 10 ruelle du pont volant – 08120 Bogny-sur-Meuse, né le 7 octobre 1946 à Bogny-sur-Meuse (08) ;

Monsieur Jean-Pierre PIETREMENT, champion de France athlétisme, inter Asptt, demeurant 25 route de Tournes – 08000 Warcq, né le 16 décembre 1952 à Charleville-Mézières (08) ;

Monsieur Serge PONSART, président de l'association les amis de la danse à Vrigne-aux-Bois, demeurant 3 rue nouvelle – 08140 Boulzicourt, né le 8 mars 1949 à Chateaumeillant (18) ;

Monsieur Marcel ROBERT, dirigeant de l'équipe de football jeunes de Prix-les-Mézières, demeurant 41 rue du fort – 08000 La Francheville, né le 10 août 1947 à La Francheville (08) ;

Madame Sandrine SIMONNET, présidente du fitness club de Warcq, demeurant 1 cour des rois – 08130 Saint-Loup-Terrier, née le 1er décembre 1967 à Vouziers (08) ;

Monsieur Francis THELIER, vice-président de la boule lumichonne à Lumes, demeurant 34 allée des lauriers – 08440 Lumes, né le 13 août 1960 à Villers-Semeuse (08) ;

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture, la directrice des services du cabinet et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à la ministre des sports. Il sera affiché à la préfecture et dans les sous-préfectures et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 07 DEC. 2017



Pascal JOLY

Préfecture 08

8-2017-12-01-001

MHRDC - promotion du 1er janvier 2018- arrêté n°2017  
291



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DES ARDENNES

## ARRETE N° 2017-291

Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale  
à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2018

**Le Préfet des Ardennes**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

## ARRETE

**Article 1** : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ALBIERO Régis**  
Agent de maîtrise principal, Syndicat d'eau et d'assainissement du sud-est des Ardennes, demeurant à VOUZIERS.
- **Monsieur ALLAIRE René**  
Technicien principal 1ère cl, commune de Bogny-sur-Meuse, demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE.
- **Madame AUBURTIN Catherine née MAESO**  
Rédacteur principal 1ère cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Monsieur BAJOT Benoît**  
Technicien principal 1ère cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à AIGLEMONT.
- **Monsieur BALCER Yannick**  
Adjoint technique principal 1ère cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à GIVET.
- **Madame BARDIAUX Sylvie**  
Agent des services hospitaliers qualifié cl normale, Groupe hospitalier sud Ardennes, demeurant à VOUZIERS.
- **Madame BARRE Anne-Lise**  
Adjoint technique ppal 2ème cl des Ets d'ens., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à LA ROMAGNE.

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard : 03 24 59 66 00 - @: [prefecture@ardennes.gouv.fr](mailto:prefecture@ardennes.gouv.fr)

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : [www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr)

1/15

- **Madame BAUCHART Karine née GURY**  
Adjoint administratif principal 2ème cl, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHARLEVILLE-MEZIERES, demeurant à NEUVILLE-LES-THIS.
- **Madame BEQUET Joëlle**  
Rédacteur, COMMUNE DE GIVET, demeurant à GIVET.
- **Monsieur BESTEL Bernard**  
Maire délégué, COMMUNE de Vouziers, demeurant à VOUZIERS.
- **Monsieur BILLETTE Christophe**  
Adjoint technique ppal 2ème cl des Ets d'ens., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à CHAPPES.
- **Monsieur BINET Sébastien**  
Adjoint technique ppal 1ère cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à MONDIGNY.
- **Madame BLAIN Nathalie née BEAUDON**  
Agent spécialisé ppal 2cl des écoles maternelles, SI de gestion du pôle scolaire de Matton-Clémency, demeurant à CARIGNAN.
- **Madame BOCHEN Delphine**  
Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à HARAUCOURT.
- **Madame BOISSEL Véronique**  
Psychologue CN, EDPAMS Jacques Sourdille, demeurant à BAIRON ET SES ENVIRONS.
- **Monsieur BONNAGUE Yohan**  
Opérateurs des APS qualifié, Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse, demeurant à REVIN.
- **Monsieur BOUARIFI Abdelkader**  
Adjoint technique principal de 2ème cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Monsieur BOURGUIGNON Olivier**  
Adjoint technique, COMMUNE DE GIVET, demeurant à GIVET.
- **Madame BREMONT Marie-Noëlle née DEMUTH**  
Conseiller supérieur socio-éducatif, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à SERY.
- **Madame BURDO Nathalie**  
Adjoint du patrimoine ppal 2ème cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Madame CAILLET Pascale née PRUVOST**  
Aide médico-psychologique, EDPAMS Jacques Sourdille, demeurant à SAINT-JUVIN.
- **Madame CHAPPELLIER Marie-Louise née FRUTEAU**  
Assistante Familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Madame CHARLIER Catherine née LUKOWSKI**  
Adjoint administratif ppal 2 cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à BLAGNY.

- **Madame CHARLIQUART Sabine**  
Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à DONCHERY.
- **Madame CHARRIER Aude**  
Assistant socio-éducatif principal, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHARLEVILLE-MEZIERES, demeurant à ECORDAL.
- **Madame COLIN Nicole née BEGUE**  
Assistante familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à DRICOURT.
- **Monsieur COLLIGNON Stéphane**  
Attaché territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à AIGLEMONT.
- **Madame COLOMBIER Jenny**  
Adjoint administratif, Groupe hospitalier sud Ardennes, demeurant à SEUIL.
- **Monsieur CORNUET Michaël**  
Adjoint technique principal 2ème cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à NOUZONVILLE.
- **Madame DEBBAH Leila née DJAI**  
Adjoint technique principal 2ème cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Madame DELROC Maryline née BLONDELLE**  
Agent des services hospitaliers qualifié CS, EDPAMS Jacques Sourdille, demeurant à RETHEL.
- **Madame DISCRIT Cécile née MARTINS**  
Adjoint technique principal 2ème cl, VILLE DE SEDAN, demeurant à SEDAN.
- **Monsieur DRUART David**  
Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Monsieur DUBOIS Stéphane**  
Agent de maîtrise, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à NEUFMANIL.
- **Madame DUFRENNE Delphine**  
Infirmière en soins généraux cl sup., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Monsieur DUMONT Mickaël**  
Adjoint technique principal 1ère cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Monsieur DUPAYS Arnaud**  
Adjoint technique principal 2ème cl, MAIRIE DE POURU-SAINT-REMY, demeurant à POURU-SAINT-REMY.
- **Monsieur DUPAYS Bruno**  
Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Monsieur ETIENNE Jean-Michel**  
Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Madame FERE Annie née MARY**  
Ouvrier principal 2ème cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à RENWEZ.

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard : 03 24 59 66 00 - @: [prefecture@ardennes.gouv.fr](mailto:prefecture@ardennes.gouv.fr)

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : [www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr)

3/15

- **Madame FILAINE Annie née GAUCHER**  
Assistante familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Madame FUZELLIER Nathalie**  
Attaché territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à NOUZONVILLE.
- **Madame GAGNIERRE Chantal née HUSSON**  
Adjoint administratif, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à JOIGNY-SUR-MEUSE.
- **Monsieur GILLES Laurent**  
Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Monsieur GOBE Laurent**  
Adjoint technique principal 2ème cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Madame GOIN Marie-José née DURBECQ**  
Adjoint administratif principal 2 cl, Groupe hospitalier sud Ardenne, demeurant à SAVIGNY-SUR-AISNE.
- **Monsieur GONTAREK Jean-Michel**  
Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à AIGLEMONT.
- **Monsieur GROISON Thibault**  
Adjoint technique principal 1ère cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à PRIX-LES-MEZIERES.
- **Madame HANIN Victoria née ALVAREZ**  
Agent territorial spécialisé ppal 2 cl des écoles maternelles, COMMUNE de Vouziers, demeurant à VOUZIERES.
- **Monsieur HELLER Christophe**  
Adjoint technique principal 1ère cl des Ets d'Ens., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à VILLERS-SUR-BAR.
- **Madame HOLIGNER Marie-Christine née FLANDRE**  
Adjoint administratif principal 1ère cl, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RETHELOIS, demeurant à MENIL-LEPINOIS.
- **Monsieur KUNG Albert**  
Adjoint technique principal 2ème cl, COMMUNE DE REVIN, demeurant à REVIN.
- **Madame LALLEMENT Sophie**  
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles, Centre communal d'action sociale de Mouzon, demeurant à AUTRECHOURT-ET-POURRON.
- **Monsieur LAUNET José**  
Adjoint technique principal 1ère cl, COMMUNE DE NEUFMANIL, demeurant à NEUFMANIL.
- **Monsieur LECLERE Mickaël**  
Assistant de conservation des bibliothèques et du patrimoine, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à LONNY.
- **Monsieur LEFEVRE Christophe**  
Adjoint technique principal 2ème cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à STONNE.

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard : 03 24 59 66 00 - @: [prefecture@ardennes.gouv.fr](mailto:prefecture@ardennes.gouv.fr)

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : [www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr)

4/15



- **Monsieur LEMBOURG Gérard**  
Adjoint au maire, COMMUNE de Rouvroy-sur-Audry, demeurant à ROUVROY-SUR-AUDRY.
  
- **Madame LEONARD-BROSSIER Delphine née BRICAU**  
Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à SAINT-AIGNAN.
  
- **Madame LEROUX Isabelle**  
Agent d'entretien qualifié, EDPAMS Jacques Sourdille, demeurant à SAINT-LAURENT.
  
- **Madame LESSERTISSEUR Evelyne**  
Adjoint technique principal 2ème cl, VILLE DE SEDAN, demeurant à SEDAN.
  
- **Madame LIANGE Sandrine**  
Rédacteur principal 1ère cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à VILLERS-SEMEUSE.
  
- **Madame LONGCHAMP Martine née DEBRAUX**  
Assistante familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
  
- **Monsieur MACQUET Jean-François**  
Technicien territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à FLOING.
  
- **Madame MAHIEU Véronique née LAMBERT**  
Assistante familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE.
  
- **Monsieur MARCHAL Mickaël**  
Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
  
- **Madame MARTINERIE Fabienne**  
Adjoint administratif principal 2ème cl, Commune de FUMAY, demeurant à FUMAY.
  
- **Madame MASSART Agnès**  
Rédacteur principal de 1ère cl, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RETHELOIS, demeurant à RETHEL.
  
- **Monsieur MENDEZ Damien**  
Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE DE REIMS, demeurant à ASFELD.
  
- **Madame MISSET Annie née CHARDRON**  
Adjoint administratif principal de 2ème cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à HARAUCOURT.
  
- **Madame MODAINE Marie-Bernard née GUERLET**  
Adjoint administratif principal, Centre hospitalier universitaire de Reims, demeurant à POILCOURT-SYDNEY.
  
- **Madame MONTBILLIARD Armelle**  
Adjoint administratif 2ème cl, MAIRIE DE CHOOZ, demeurant à CHOOZ.
  
- **Monsieur MORLET Bruno**  
Technicien, Syndicat d'eau et d'assainissement du sud-est des Ardennes, demeurant à CHUFFILLY-ROCHE.

- **Madame OUDET Jocelyne née FAGE**  
Assistante familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à BRECY-BRIERES.
- **Monsieur PAGUET Jean-François**  
Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à SEDAN.
- **Monsieur PARTY François**  
Adjoint administratif, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à WARCQ.
- **Monsieur PAUCHET Dominique**  
Directeur territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à PRIX-LES-MEZIERES.
- **Madame PELEGRIS Françoise née GALOIN**  
Adjoint administratif principal 1ère cl, COMMUNE DE LA NEUVILLE-AUX-JOUTES, demeurant à LA NEUVILLE-AUX-JOUTES.
- **Monsieur PETIT Jérôme**  
Adjoint administratif, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Monsieur PHILIPPET Benoît**  
Adjoint technique principal de 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Monsieur PONSIGNON Jérôme**  
Ouvrier principal de 2ème cl, EDPAMS Jacques Sourdille, demeurant à SEDAN.
- **Monsieur RAMBOURG Johann**  
Adjoint technique principal 2cl des étb. d'ens., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à MONTHERME.
- **Monsieur RIBEIRO DA FONSECA Samuel**  
Attaché principal, Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse, demeurant à HAYBES.
- **Madame ROMANO Laurence née PRIMAUT**  
Adjoint technique principal 2ème cl des Ets d'ens., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à BUZANCY.
- **Monsieur SAIDI Kamal**  
Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE DE SEDAN, demeurant à SEDAN.
- **Monsieur SIMON Patrick**  
Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Madame SOMME Sandrine née GUTLEBEN**  
Adjoint administratif principal 1ère cl, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RETHELOIS, demeurant à BIERMES.
- **Madame TAYEB Béatrice née BIENVENU**  
Agent d'entretien qualifié, EDPAMS Jacques Sourdille, demeurant à BAIRON ET SES ENVIRONS.
- **Madame THIERY Alexia**  
Rédacteur principal 1ère cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à PRIX-LES-MEZIERES.

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES  
Standard : 03 24 59 66 00 - @: [prefecture@ardennes.gouv.fr](mailto:prefecture@ardennes.gouv.fr)  
Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : [www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr)  
6/15

- **Madame THOME Marie**  
Assistant socio-éducatif principal, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHARLEVILLE-MEZIERES, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Madame TRAMOLAY Frédérique**  
Rédacteur principal 1ère cl, Communauté urbaine du Grand Reims, demeurant à VILLERS-SUR-LE-MONT.
- **Madame VALENTE Maria née PEREIRA**  
Adjoint technique principal 2ème cl des Ets d'ens., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à VIREUX-WALLERAND.
- **Madame VANDERPOORTE Dany**  
Adjoint administratif principal 2ème cl, EDPAMS Jacques Sourdille, demeurant à BELLEVILLE-ET-CHATILLON-SUR-BAR.
- **Madame VERNEL Audrey née ANGARD**  
Adjoint technique principal 2ème cl des Ets d'ens., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à FRANCHEVAL.
- **Monsieur VIEIRA-MARQUES Paolo**  
Brigadier chef principal, VILLE DE REIMS, demeurant à RETHEL.
- **Madame VINTACHE Sabine née BLAIN**  
Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à AIGLEMONT.
- **Monsieur WANSCHOOR Jean-Michel**  
Adjoint technique principal 2ème cl des Ets d'ens., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à NOUZONVILLE.
- **Monsieur WUILLEME Denis**  
Adjoint technique principal 2ème cl, Communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne, demeurant à MONTHERME.
- **Madame ZARLENGA Maryse née GIACOMINO**  
Agent territorial spécialisé ppal 2 cl des écoles maternelles, Commune de FUMAY, demeurant à FUMAY.

**Article 2** : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- **Monsieur AGNESSENS Thierry**  
Brigadier-chef principal, VILLE DE REIMS, demeurant à SEMUY.
- **Madame ARSANTO Muriel**  
Directeur territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à PRIX-LES-MEZIERES.
- **Madame AVRIL-VIOT Florence née AVRIL**  
Adjoint administratif principal 2ème cl, COMMUNE DE RIMOGNE, demeurant à RIMOGNE.
- **Madame BACHELARD Jacqueline**  
Agent spécialisé des écoles maternelles, Commune d'Hargnies, demeurant à HARGNIES.

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES  
Standard : 03 24 59 66 00 - @: [prefecture@ardennes.gouv.fr](mailto:prefecture@ardennes.gouv.fr)  
Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : [www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr)  
7/15

- **Madame BAUDOT Corinne**  
Directeur territorial, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHARLEVILLE-MEZIERES,  
demeurant à Charleville-Mézières.
  
- **Madame BEGUE Corinne née THONNELIER**  
Aide-soignante, EDPAMS Jacques Sourdille, demeurant à SAINT-FERGEUX.
  
- **Madame BIGAND Laurence**  
Adjoint administratif principal 1ère cl, COMMUNE DE RETHEL, demeurant à RETHEL.
  
- **Monsieur BOIZIOT Jean-Jacques**  
Agent de maîtrise principal territorial, Commune de FUMAY, demeurant à FUMAY.
  
- **Madame BONNAIRE Renée née MICHEL**  
Assistante familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à AOUSTE.
  
- **Monsieur BOURGEOIS Thierry**  
Adjoint administratif principal 2ème cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à SAULT-LES-RETHEL.
  
- **Madame BOUTILLIER Christine**  
Aide-soignante, Centre Hospitalier de Charleville-Mézières, demeurant à GIRONDELLE.
  
- **Monsieur DEBREF Pascal**  
Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE DE SEDAN, demeurant à FLEIGNEUX.
  
- **Monsieur DEBROSSE Alain**  
Technicien principal 1 cl, Conseil Départemental de la Marne, demeurant à GOMONT.
  
- **Monsieur DECHERF Didier**  
Assistant socio-éducatif principal, EDPAMS Jacques Sourdille, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
  
- **Madame DENIS Isabelle née MARAGE**  
Adjoint technique principal 2ème cl des Ets d'ens., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES,  
demeurant à DOM-LE-MESNIL.
  
- **Madame DENNEVAL Annick née DASNOY**  
Adjoint administratif principal 1ère cl, VILLE DE SEDAN, demeurant à SEDAN.
  
- **Monsieur DEPAIX François**  
Assistant socio-éducatif principal, EDPAMS Jacques Sourdille, demeurant à GRANDPRE.
  
- **Madame DERBOULLES Martine**  
Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à NOUVION-SUR-MEUSE.
  
- **Monsieur DIDIER Vivian**  
Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
  
- **Madame DIE France-Claire née DENIS**  
Assistante familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à SORMONNE.
  
- **Madame DOMINE Isabelle née GIBOUT**  
Attaché principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à SAINT-MARCEAU.

- **Monsieur DOUILLET Michel ( à titre posthume)**  
Ouvrier principal, Centre hospitalier universitaire de Reims, demeurant à RETHEL.
- **Monsieur DUMAY Jean-Marc**  
Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Madame GRANDVOINNET Karine**  
Adjoint technique principal 2ème cl des Ets d'ens., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Madame GUHL Odile née FROUSSART**  
Rédacteur principal 2ème cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à LA GRANDVILLE.
- **Monsieur HOUSSIAUX Laurent**  
Agent de maîtrise principal, VILLE DE SEDAN, demeurant à DONCHERY.
- **Madame JOIE Isabelle**  
Adjoint technique, COMMUNE de LES MAZURES, demeurant à SIGNY-L'ABBAYE.
- **Monsieur JOONNEKINDT-FONTANA Jacky**  
Adjoint technique principal 2ème cl des Ets d'ens., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à VRIGNE-AUX-BOIS.
- **Madame JOSEPH Nadia née PERSON**  
Rédacteur, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à LA NEUVILLE-A-MAIRE.
- **Madame LABBE Sybille née DORMEYER**  
Adjoint administratif principal 2 ème cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à SAINT-MOREL.
- **Monsieur LAMBERT Philippe**  
Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à RIMOGNE.
- **Monsieur LAMBLLOT Laurent**  
Cadre socio-éducatif, EDPAMS Jacques Sourdille, demeurant à BELLEVILLE-ET-CHATILLON-SUR-BAR.
- **Monsieur LAMY Fabien**  
Agent de maîtrise, VILLE DE SEDAN, demeurant à SAPOGNE-ET-FEUCHERES.
- **Monsieur LANGLAIT Eric**  
Educateur des APS principal 1ère cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à TOURNES.
- **Madame LARDENOIS Béatrice née GUERU**  
Aide-soignante, Centre hospitalier universitaire de Reims, demeurant à COUCY.
- **Madame LAURENT Hélène**  
Adjoint technique principal 2ème cl des Ets d'ens., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à SAINT-MENGES.
- **Monsieur LECHAFTOIS Jean-Luc**  
Technicien principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à BALAN.
- **Madame LONGOBARDI Marie-France née CLOOTS**  
Assistante familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à PURE.

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard : 03 24 59 66 00 - @: [prefecture@ardennes.gouv.fr](mailto:prefecture@ardennes.gouv.fr)

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : [www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr)

9/15

- **Madame LUCAS Marie-Ange née SUDOL**  
Agent administratif territorial, Commune de BLAGNY, demeurant à BLAGNY.
- **Monsieur MAILLIOT Pascal**  
infirmier de classe supérieure, Centre hospitalier universitaire de Reims, demeurant à SERAINCOURT.
- **Madame MAJCHER Régine née LEROY**  
Adjoint administratif principal 1ère cl, COMMUNE de Vouziers, demeurant à VOUZIERS.
- **Madame MAQUET Dominique**  
Assistant de conservation principal 1cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à AIGLEMONT.
- **Monsieur MARCHISET Patrick**  
Agent de maîtrise principal, ARDENNE METROPOLE, demeurant à JOIGNY-SUR-MEUSE.
- **Madame MASONES Florence née RUTH**  
Adjoint technique principal 2ème cl, Commune de FUMAY, demeurant à HAYBES.
- **Madame PEREIRA Dominique née BAUDEMONT**  
Adjoint technique principal 2ème cl des Ets d'ens., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à REVIN.
- **Monsieur PIERRON Patrick**  
Adjoint technique territorial principal 1ère cl, COMMUNE de Signy-le-Petit, demeurant à SIGNY-LE-PETIT.
- **Madame PIROT Sylvie née VALSESIA**  
Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Madame PRATZ Corinne née VESSERON**  
Adjoint technique, VILLE DE SEDAN, demeurant à SEDAN.
- **Monsieur ROCHETTE Frédéric**  
Adjoint technique principal 1 cl, COMMUNE DE Lumes, demeurant à LUMES.
- **Madame SANNA Marylise**  
Bibliothécaire territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à LAIFOUR.
- **Madame SAUVAGE Dominique**  
Rédacteur principal 1ère cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Madame SMITH Christiane née HUBERT**  
Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE DE REIMS, demeurant à THUGNY-TRUGNY.
- **Madame STANISLAWSKI Jocelyne née DETOURNE**  
Assistante familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à REVIN.
- **Madame STENVOT-LEVY Anne née STENVOT**  
Rédacteur principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Madame SZWARGULSKI Hélène**  
Agent territorial spécialisé principal 2 cl des écoles maternelles, Commune de FUMAY, demeurant à FUMAY.

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES  
Standard : 03 24 59 66 00 - @: [prefecture@ardennes.gouv.fr](mailto:prefecture@ardennes.gouv.fr)  
Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : [www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr)  
10/15

**- Madame TASSOT Odile née HUET**

Bibliothécaire, ARDENNE METROPOLE, demeurant à TOURNES.

**- Madame THOMAS Corinne née CRANCEE**

Adjoint administratif principal 2ème cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à VILLERS-SEMEUSE.

**- Madame VALSESIA Dominique née PRINCE**

Agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à WARCQ.

**- Monsieur VAN- COPENOLLE Jean-François**

Cadre socio-éducatif, EDPAMS Jacques Sourdille, demeurant à BALAN.

**Article 3** : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

**- Monsieur BAGNAROL Patrice**

Agent de maîtrise principal, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à AIGLEMONT.

**- Monsieur BELLEVILLE Michel**

Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, EHPAD SAINT-BENOIT, demeurant à FLEIGNEUX.

**- Madame BILLIAUX Nathalie née SCHMITT**

Adjoint technique principal 2ème cl, VILLE DE SEDAN, demeurant à SEDAN.

**- Monsieur BOLLOTTE Hervé**

Adjoint technique principal 1ère cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

**- Monsieur BOUILLARD Eric**

Adjoint technique principal 1ère cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

**- Madame BOUILLOT Edith née CLOUET**

Educateur des APS principal 1ère cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

**- Monsieur CHARLIER Eric**

Agent de maîtrise principal, ARDENNE METROPOLE, demeurant à RAILLICOURT.

**- Madame COCHET Chantal**

Adjoint administratif principal 1ère cl, EDPAMS Jacques Sourdille, demeurant à VOUZIERES.

**- Monsieur COLIN Bernard**

Agent de maîtrise principal, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

**- Monsieur COLLIGNON Jacky**

Agent de maîtrise principal, ARDENNE METROPOLE, demeurant à VILLE-SUR-LUMES.

**- Monsieur COLLINET Jean**

Adjoint technique principal 2ème cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

**- Monsieur COMTE Michel**

Agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à MACHAULT.

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard : 03 24 59 66 00 - @: [prefecture@ardennes.gouv.fr](mailto:prefecture@ardennes.gouv.fr)

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : [www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr)

11/15

- **Monsieur COSSON Gérard**  
Adjoint technique principal 1ère cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à NOUZONVILLE.
- **Madame DEDUIT Marie née MACRA**  
Rédacteur principal 1ère cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à DAMOUZY.
- **Monsieur DEGRAEVE Thierry**  
Adjoint technique principal 1ère cl, COMMUNE DE REVIN, demeurant à REVIN.
- **Madame DELBECQUE Dorothee**  
Ouvrier principal 2ème cl, EDPAMS Jacques Sourdille, demeurant à SECHEVAL.
- **Monsieur DELVAUX Pascal**  
Adjoint technique principal 2ème cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Monsieur DENIS Jean-Pol**  
Adjoint technique ppal 2ème cl des Ets d'ens., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à DOM-LE-MESNIL.
- **Monsieur DEVINGT Thierry**  
Adjoint technique principal 2ème cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à AIGLEMONT.
- **Monsieur DISY Bruno**  
Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Monsieur DOUCET Didier**  
Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Madame DRUX Marie-Angèle née BEGUIN**  
Auxiliaire de puériculture principal 1ère cl, VILLE DE SEDAN, demeurant à HANNOGNE-SAINT-MARTIN.
- **Monsieur DUPONT Jean-Claude**  
Adjoint technique principal 1ère cl, COMMUNE DE REVIN, demeurant à REVIN.
- **Madame FOURCART Corinne née HOUDELETTE**  
Secrétaire de mairie, Commune de BLAGNY, demeurant à CARIGNAN.
- **Monsieur FRADCOURT Philippe**  
Agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Monsieur FRASIAK Daniel**  
Agent de maîtrise principal, ARDENNE METROPOLE, demeurant à NOUZONVILLE.
- **Monsieur GARAUD Joël**  
Rédacteur principal 1ère cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Madame GAUCHER Annie née DURBECQ**  
Educateur de jeunes enfants cl. supérieure, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à LA GRANDVILLE.
- **Monsieur GERBER Pascal**  
Agent de maîtrise, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à SAILLY.

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard : 03 24 59 66 00 - @: [prefecture@ardennes.gouv.fr](mailto:prefecture@ardennes.gouv.fr)

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : [www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr)  
12/15



- **Monsieur GRILLON Maurice**  
Infirmier cadre de santé paramédical, ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE DE LA MARNE, demeurant à RENNEVILLE.
- **Monsieur GUILLERET Philippe**  
Adjoint technique principal 1ère cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à BOULZICOURT.
- **Monsieur HENIN Gilles**  
Adjoint technique principal 2ème cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Madame HENRY Muriel née SABBADIN**  
Directeur de cabinet, VILLE DE SEDAN, demeurant à SEDAN.
- **Monsieur HUBERT Sylvain**  
Adjoint technique principal de 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à FLIZE.
- **Monsieur IPPOLITO Bruno**  
Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Madame ISOREZ Marie-Thérèse née VILUTIS**  
Adjoint administratif principal 1ère cl, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RETHELOIS, demeurant à SAULT-LES-RETHEL.
- **Monsieur JACOTTIN Edouard**  
Adjoint technique principal 1ère cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Madame JOUNIAUX Christine**  
Adjoint administratif principal 1ère cl, VILLE DE SEDAN, demeurant à SEDAN.
- **Madame KECHOUT Florence née RICHARD**  
Agent spécialisé principal 2 cl des écoles maternelles, COMMUNE de LES MAZURES, demeurant à LES MAZURES.
- **Monsieur KORCZYNSKI Rémi**  
Ingénieur principal, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à HANNOGNE-SAINT-MARTIN.
- **Madame LAGASSE Isabelle**  
Adjoint administratif principal 1ère cl, COMMUNE de Vouziers, demeurant à VOUZIERS.
- **Monsieur LANTENOIS Alain**  
Adjoint technique principal 2ème cl des Ets d'ens., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à NOVION-PORCIEN.
- **Madame LAURENT Catherine née ROYAUX**  
Psychologue, Centre Hospitalier Bélair, demeurant à REVIN.
- **Monsieur LEGRAND Patrick**  
Adjoint technique principal 2ème cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Madame LELAURIN Françoise née STOCHEMENT**  
Adjoint administratif principal 2ème cl, Groupe hospitalier sud Ardennes, demeurant à NOVION-PORCIEN.
- **Monsieur LEROUGE Thierry**  
Adjoint technique principal 1ère cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard : 03 24 59 66 00 - @: [prefecture@ardennes.gouv.fr](mailto:prefecture@ardennes.gouv.fr)

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : [www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr)

13/15

- **Madame LESIEUR Nathalie née MOREAU**  
Educatrice de jeunes enfants principal, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à MONDIGNY.
- **Madame LEVENT Martine née MONNIER**  
Agent de maîtrise principal, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à MONTCY-NOTRE-DAME.
- **Monsieur LIPERT Michel**  
Adjoint technique principal 2ème cl, VILLE DE SEDAN, demeurant à SEDAN.
- **Monsieur MARCEAU Jean-Louis**  
Technicien principal 1ère cl, COMMUNE de Vouziers, demeurant à VOUZIERS.
- **Monsieur MARI PATRICK**  
Directeur territorial, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Monsieur MEUNIER Jean-Marc**  
Adjoint technique principal 2ème cl, COMMUNE DE REVIN, demeurant à REVIN.
- **Monsieur MICHEL François**  
Adjoint administratif principal 2ème cl, Groupe hospitalier sud Ardennes, demeurant à BALLAY.
- **Monsieur NICOLI Raymond**  
Technicien territorial, Conseil Départemental de la Meuse, demeurant à DOUZY.
- **Monsieur OGIER Fabrice**  
Administrateur hors classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Monsieur OLIVIER Joël**  
Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE DE REIMS, demeurant à CHATEAU-PORCIEN.
- **Monsieur ORY Fernand**  
Adjoint technique principal 2ème cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Monsieur PERAZZA Vincent**  
Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à VILLERS-SEMEUSE.
- **Monsieur PETER Philippe**  
Adjoint technique principal 1ère cl, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHARLEVILLE-MEZIERES, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Monsieur PETIT Pascal**  
Agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à AMAGNE.
- **Monsieur PIERRE Gilles**  
Agent de Maîtrise principal, COMMUNE de Vouziers, demeurant à VOUZIERS.
- **Monsieur PRATLONG Guy**  
Directeur général des services techniques, ARDENNE METROPOLE, demeurant à WARNECOURT.
- **Monsieur PRUDHOMMEAUX Jean-Yves**  
Technicien principal 1ère cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.
- **Monsieur REMOND Mario**  
Agent de maîtrise principal, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à ISSANCOURT-ET-RUMEL.

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES  
 Standard : 03 24 59 66 00 - @: [prefecture@ardennes.gouv.fr](mailto:prefecture@ardennes.gouv.fr)  
 Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : [www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr)  
 14/15

- **Madame ROMANO Véronique**

Attaché territorial, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- **Monsieur ROUYER Thierry**

Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- **Madame SAINT-GERMAIN Martine**

Agent territorial spécialisé principal 1ère cl des écoles maternelles, COMMUNE DE REVIN, demeurant à REVIN.

- **Madame SIMON Martine**

Adjoint administratif principal 2ème cl, VILLE DE SEDAN, demeurant à SEDAN.

- **Monsieur TASSIN Didier**

Agent de maîtrise, ARDENNE METROPOLE, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- **Monsieur THIRRIARD Philippe**

Agent de maîtrise, COMMUNE de Vouziers, demeurant à BALLAY.

- **Madame TISSOUX Corinne née COLZANI**

Rédacteur principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à MONTCY-NOTRE-DAME.

- **Monsieur TORDO Thomas**

Agent de maîtrise principal, VILLE DE SEDAN, demeurant à BAZEILLES.

- **Monsieur TURQUIN Philippe**

Agent de maîtrise principal, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à THIN-LE-MOUTIER.

- **Monsieur TUTIAUX Bruno**

Adjoint technique principal 1ère cl, COMMUNE DE REVIN, demeurant à REVIN.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :** Monsieur le secrétaire général, Madame et Messieurs les sous-préfets de Sedan, Reethel et Vouziers, ainsi que Madame la directrice des services du cabinet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes.

Charleville-Mézières, le

01 DEC. 2017



Le Préfet

Pascal JOLY

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard : 03 24 59 66 00 - @: [prefecture@ardennes.gouv.fr](mailto:prefecture@ardennes.gouv.fr)

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : [www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr)

15/15